Plan de formation Partie D du 16 juin 2005 avec adaptations du 2 décembre 2010

Organisation, répartition et durée des cours interentreprises (CI)

---

1. Support juridique

La responsabilité des cours interentreprises est assumée par l'Organisation faîtière suisse du monde du travail dans le domaine social SAVOIR**SOCIAL**. Celle-ci édicte un règlement cadre relatif au contenu, à l'organisation et au déroulement des cours interentreprises.

2. Organes

L'Organisation faîtière suisse du monde du travail dans le domaine social SAVOIR**SOCIAL** institue les organes suivants:

a. Commission de surveillance;
b. Commissions des cours.

2.1 Tâches de la commission de surveillance

La commission de surveillance est chargée notamment des tâches suivantes:

- Elle édicte et révise selon les besoins un programme cadre pour les cours interentreprises en se référant à l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale et au plan de formation en prenant en compte les souhaits des associations de branche nationales, des commissions des cours interentreprises et des prestataires des cours interentreprises;
- elle garantie la coordination, l'échange d'information et d'expérience entre les divers commissions des cours interentreprises et les prestataires des cours interentreprises;
- elle assiste les commissions des cours Interentreprises dans la surveillance des cours;
- elle veille selon les besoins à la formation continue des chargés de cours;
- elle établit des rapports sur ses activités à l'intention du comité de SAVOIR**SOCIAL**.

2.2 Tâches des commissions des cours

Les commissions des cours sont chargées notamment des tâches suivantes:

- Elles élaborent le programme des cours et les grilles horaire en se basant sur les programmes cadre relatifs aux cours interentreprises généraux et spécifiques;
- elles élaborent les devis et les décomptes;
- elles désignent les chargés de cours;
- elles mettent à disposition l'infrastructure nécessaire;

- elles fixent les dates des cours interentreprises et s'occupent de la publication et des convocations;
- elles coordonnent les cours avec les écoles professionnelles et les entreprises formatrices;
- elles établissent des rapports sur les cours à l'intention de la commission de surveillance et des cantons concernés;
- elles surveillent les activités ayant trait aux formations et veillent à ce que les objectifs des cours soient atteints.

3. Organisation des CI lorsque l'école est l'entreprise formatrice

Lorsque l'école est l'entreprise formatrice, celle-ci est responsable que les contenus soient dispensés conjointement avec les lieux de stage durant la période prévue à cet effet.

4. Convocation

4.1 Convocations personnelles

Les prestataires de cours émettent des convocations personnelles en accord avec l'autorité cantonale compétente. Celles-ci sont envoyées aux entreprises formatrices à l'intention des personnes en formation.

4.2 Absences

Lorsqu'une personne en formation est empêchée de participer aux cours interentreprises pour des raisons indépendantes de sa volonté (maladie ou accident attesté par un médecin), le formateur / la formatrice doit immédiatement signaler par écrit au prestataire, à l'intention de l'autorité cantonale, la raison de son absence.

5. Date, durée et thèmes principaux

Les cours interentreprises se répartissent comme suit:

5.1 Cours interentreprises généraux

Les cours interentreprises généraux sont obligatoires pour les trois domaines de spécialisation ainsi que pour la variante généraliste; leur durée totale est de 8 jours à raison de 8 heures par jour.

Thème	Année d'apprentissage	Durée en jours	Objectifs particuliers resp. évaluateurs
Méthodes créatives dans le travail socioprofessionnel	1	4	2.3
Analyse de situations d'accompagnement	2	4	1.3, 4.1.7, 4.2.5, 4.3

5.2 Cours interentreprises spécifiques

La durée totale des cours interentreprises spécifiques est de 12 jours à raison de 8 heures par jour pour l'ensemble des domaines de spécialisation resp. pour la variante généraliste.

a. Approfondissement dans l'orientation de l'accompagnement des personnes handicapées (total 12 jours)

Thème	Année d'appr.	Durée en jours	Objectifs particuliers resp. évaluateurs
Introduction au travail avec les personnes en situation de handicap	1	2	1.2.10 Hand
Animation	1-2	3	1.2.3 Hand, 2.3.1 Hand
Concepts et méthodes d'action dans le travail d'accompagnement de personnes en situation de handicap	2	3	3.2 Hand
Décès, deuil, séparation	3	1	1.3 Hand
Dépendance, pouvoir et abus de position dominante dans le travail socio-éducatif	3	3	4.3 Hand

b. Approfondissement dans l'orientation de l'accompagnement des personnes âgées (total 12 jours)

Thème	Année d'appr.	Durée en jours	Objectifs particuliers resp. évaluateurs
Introduction au travail d'accompagnement des personnes âgées	1	3	3.1.1 PersÂ
Décès, deuil, séparation	1	1	1.3 PersÂ
Méthodes visant à améliorer la motricité	2	3	1.2.19 PersÂ
Démence et dignité	3	2	1.2.3 PersÂ
Concepts et méthodes d'action pour l'accompagnement des personnes âgées	3	3	1.2.15 PersÂ

c. Approfondissement dans l'orientation de l'accompagnement des enfants (total 12 jours)

Thème	Année d'appr.	Durée en jours	Objectifs particuliers resp. évaluateurs
Travailler avec des enfants de 0 à 24 mois	1	2	1.1. Enf, 1.2.1 Enf
Manger et effectuer des tâches ménagères avec des enfants	1	3	1.5.2 Enf, 1.5.3 Enf, 1.5.4 Enf, 1.5.5 Enf
Offres favorisant la motricité	2	4	1.2.5 Enf
L'intégration comme tâche d'accompagnement	3	3	3.1 Enf

d. Variante généraliste (total 12 jours)

Thème	Année d'appr.	Durée en jours	Objectifs particuliers resp. évaluateurs
Introduction au travail dans les différents domaines de spécialisation	1	3	1.2.1 Gén, 7.1.2 Gén
Soins	1	3	1.1 Gén, 1.2.5 Gén, 1.2.6 Gén, 1.2.7 Gén, 1.2.8 Gén, 1.2.9 Gén, 1.2.11 Gén
Concepts et méthodes d'action pour l'accompagnement	2	3	1.2.12 Gén, 1.2.15 Gén, 3.2.1 Gén
Dépendance, pouvoir et abus de position dominante dans le travail socio-éducatif	3	3	1.3.1 Gén, 4.3.2 Gén, 4.3.3 Gén, 4.3.4 Gén

Les autorités cantonales compétentes du lieu de formation ont accès aux cours.

6. Durée et thèmes des cours interentreprises concernant la formation initiale raccourcie selon l'art. 3, alinéa 3

a. Approfondissement dans l'orientation de l'accompagnement des personnes handicapées (total 16 jours)

Thème	Durée en jours	Objectifs particuliers resp. évaluateurs
Méthodes créatives dans le travail socioprofessionnel	4	2.3
Analyse de situations d'accompagnement y c. décès, deuil, séparation	4	1.3, 4.1.7, 4.2.5, 1.3 Hand
Animation	4	1.2.3 Hand, 2.3.1 Hand
Concepts et méthodes d'action dans le travail d'accompagnement de personnes en situation de handicap	4	3.2 Hand

b. Approfondissement dans l'orientation de l'accompagnement des personnes âgées (total 16 jours)

Thème	Durée en jours	Objectifs particuliers resp. évaluateurs
Méthodes créatives dans le travail socioprofessionnel	4	2.3
Analyse de situations d'accompagnement y c. décès, deuil, séparation	4	1.3, 4.1.7, 4.2.5, 1.3 PersÂ
Méthodes visant à améliorer la motricité	3	1.2.19 PersÂ
Démence et dignité	2	1.2.3 PersÂ
Concepts et méthodes d'action pour l'accompagnement des personnes âgées	3	1.2.15 PersÂ

c. Approfondissement dans l'orientation de l'accompagnement des enfants (total 16 jours)

Thème	Durée en jours	Objectifs particuliers resp. évaluateurs
Travailler avec des enfants de 0 à 24 mois	2	1.1. Enf, 1.2.1 Enf
Méthodes créatives dans le travail socioprofessionnel	3	2.3
Analyse de situations d'accompagnement	4	3.1 Enf
Offres favorisant la motricité	4	1.3, 4.1.7, 4.2.5
L'intégration comme tâche d'accompagnement	3	1.2.5 Enf

d. Variante généraliste (total 16 jours)

Thème	Durée en jours	Objectifs particuliers resp. évaluateurs
Méthodes créatives dans le travail socioprofessionnel	3	2.3
Analyse de situations d'accompagnement	4	1.3, 4.1.7, 4.2.5
Soins	3	1.1.1 Gén, 1.1.2 Gén, 1.2.5 Gén, 1.2.6 Gén, 1.2.7 Gén, 1.2.8 Gén, 1.2.9 Gén, 1.2.11 Gén
Dépendance, pouvoir et abus de position dominante dans le travail socio-éducatif	3	1.3.1 Gén, 4.3.2 Gén, 4.3.3 Gén, 4.3.4 Gén
Concepts et méthodes d'action pour l'accompagnement	3	1.2.12 Gén, 1.2.15 Gén, 3.2.1 Gén

SAVOIR SOCIAL

Plan de formation partie F

Adaptations apportées au plan de formation assistante socio-éducative CFC / assistant socio-éducatif CFC du 2 décembre 2010

Partie A	- Tous les changements dans les explications relatives aux objectifs généraux ainsi qu'aux objectifs particuliers et aux objectifs évaluateurs sont marqués d'un *. Les formulations potestatives ont été transformées en affirmations. En outre, pour certains objectifs évaluateurs, des adaptations de contenu, de notions ou de niveau «C» ont été apportées. - En général, «personnes en situation de handicap» au lieu de «personnes handicapées» - La structure des compétences méthodologiques, sociales et personnelles a été adaptée et de petites modifications de contenu ont été faites, afin de formuler les exigences de manière plus orientée vers les compétences.
Partie B	- L'ordre des orientations a été adapté à celui de la partie A - Correction du nombre de leçons de la variante généraliste, connaissances professionnelles spécifiques: 2.a Accompagnement, appui éducatif au quotidien: 200 leçons au lieu de 220 2.c L'être humain et son développement: 100 leçons au lieu de 80
Partie C	- Complément au point 2 domaines de qualification: «Sont examinées les compétences professionnelles, méthodologique, sociales et personnelles selon plan de formation partie A.» - Complément au point 3.5: «ainsi que l'enseignement des connaissances professionnelles et la note d'école de l'enseignement des connaissances professionnelles»

Partie D	- Adaptations au point 2.1, tâches de la commission de surveillance:
	  - Edicte et révise le programme-cadre en consultant les associations nationales de branches, les commissions des cours ainsi que les prestataires de CI
	  - La possibilité de délégation aux associations nationales de branches est supprimée
	  - L'élément «édiction de lignes directrices concernant l'équipement des salles de cours» est supprimé
	  - Nouvellement, la commission de surveillance soutient les commissions des cours pour la surveillance des activités de cours et assure la coordination, les échanges d'information et d'expériences entre les commissions des cours et les prestataires
	- A 4.1 et 4.2, insertion de titres
	- L'ordre des orientations a été adapté à celui de la partie A
	- Pour chaque CI, les objectifs évaluateurs correspondants ont été intégrés.
	- Pour CI, changements de dénominations / modifications ci-après:
	  - «Analyse réflexive de situations d'accompagn.» au lieu de «situations d'accompagnement difficiles»
	  - «Introduction au travail avec les personnes en situation de handicap», au lieu de «Introduction au travail d'accompagnement des personnes handicapées», nouveau 2 jours au lieu de 3
	  - «Animation» au lieu de «Animation par le jeu, le théâtre, la musique, la nature»
	  - «Décès, deuil, séparation» au lieu de «Deuil, séparation, décès»
	  - «Concepts et méthodes d'action dans le travail d'accompagnement de personnes en situation de handicap» au lieu de «Nouveaux concepts d'accompagnement des personnes handicapées», nouveau 3 jours au lieu de 2 et nouvellement en 2e année d'apprentissage et non plus en 3e
	  - « Dépendance, pouvoir et abus de position dominante dans le travail socio-éducatif » nouvellement en 3e année d'apprentissage et non plus en 2e
	  - «Démence et dignité» et «Concepts d'action pour l'accompagnement des personnes âgées» nouvellement deux CI au lieu de «Démence et dignité, nouveaux concepts d'accompagnement des personnes âgées», nouveau, pour les deux, 5 jours au lieu de 4, par contre «Méthodes visant à améliorer la motricité» 3 jours au lieu de 4
	  - «Travailler avec des enfants de 0 à 24 mois», nouveau 2 jours au lieu de 4
	  - «Manger et effectuer des tâches ménagères avec des enfants» au lieu de «Alimentation et économie familiale», nouveau 3 jours au lieu de 4, nouvellement en 1ère année d'apprentissage
	  - «Offres favorisant la motricité» (4 jours en 2e année d'apprentissage) et «L'intégration comme tâche d'accompagnement» (3 jours en 3e année d'apprentissage) comme deux CI au lieu de «Travailler avec des enfants ayant des besoins spécifiques»
	  - Pour la variante généraliste «Concepts et méthodes d'action pour l'accompagnement» au lieu de «Pédagogie du vécu et dynamique de groupe»

Partie E	Pas de modification